



Charte

Service d'aide et de soins à domicile de la Veveyse

Mission

Le service d'aide et de soins à domicile a pour **but** d'offrir des prestations d'aide et de soins auprès de personnes de tout âge, confrontées à des difficultés liées à une maladie physique ou psychique, à un accident, à une hospitalisation, à une grossesse, au vieillissement ou à une situation de crise.

Son action vise à réduire la durée du séjour à l'hôpital, à retarder ou éviter l'entrée en milieu institutionnel, à accompagner et soutenir les personnes en situation de vie difficile.

Les prestations sont dispensées après **évaluation** des **besoins** ou sur **mandat médical**. Elles ont pour **objectifs** :

- d'assurer la meilleure qualité de vie possible à domicile ;
- de maintenir et renforcer l'autonomie ;
- de garder ou retrouver un état de santé satisfaisant ;
- de permettre une fin de vie digne ;
- de soutenir et d'accompagner l'entourage qui s'occupe d'un proche.

Le travail en réseau est au cœur de la conception de prise en charge.

Notre engagement

1. Evaluer la situation des personnes en fonction de :

- Leur histoire (valeurs, croyances, culture...);
- Leur état de santé (atteintes, degré d'autonomie) ;
- Leur entourage (proches, partenaires, autres services) et leur environnement.

En favorisant les principes suivants :

- Une réponse individualisée ;
- Une prise en charge de proximité ;
- Le principe de référente de situation ;
- Une information permettant des choix conscients.

2. Initier et/ou contribuer à des projets de santé communautaire, en lien avec les besoins de la population de la Veveyse, selon les principes suivants :

- Promotion de la santé ;
- Aide et soins préventifs ;
- Aide et soins aux malades ;
- Rétablissement de la santé.

3. Travailler avec une équipe d'aide et de soins compétente en permettant :

- L'actualisation des connaissances théoriques et pratiques qui sont régulièrement évaluées ;
- L'accueil en stage des différentes personnes en formation ;
- Le maintien du lien avec les différents lieux de formation ;
- La participation aux réflexions locales et cantonales en lien avec le développement des services d'aide et de soins à domicile.



Créé le: 01.07.2016 Propriétaire : RS Validé par : DIR/RS GU : COASD Révisé le : 30.08.2017
